



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question écrite n° 41957

Texte de la question

M. Maurice Depaix attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le desespoir des parents d'enfants handicapés qui constatent qu'aucun établissement spécialisé (Impro - CAT notamment) ne peut leur offrir les places nécessaires pour la formation de leurs enfants. Actuellement, ces établissements sont saturés et aucune admission nouvelle ne peut être envisagée. Pour une place libérée il y a près de 30 dossiers de candidatures. Il est donc urgent de trouver des solutions dès la rentrée prochaine. Les familles concernées et tous ceux qui connaissent ces problèmes ne peuvent comprendre que les restrictions budgétaires puissent ainsi sanctionner les publics les plus démunis. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre de façon très urgente pour que dès la prochaine rentrée scolaire, ces enfants ne soient pas abandonnés et n'aient aucune possibilité de formation.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41957

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 1996, page 4233